



❖ Agenda

CONSEIL MUNICIPAL

❖ 8 mars ❖ 19 avril

BIBLI-O-BUS vers la salle communale les **vendredis 14h-17h**

● 9 mars ● 6 avril

MANIFESTATIONS :

- **Conférence-débat publique - tracé rive gauche / trav. du lac**
Mercredi 7 mars à 20h
salle communale

- **Galerie d'exposition**

« Le Coin du Centre »

du **Je 15 au Di 25 mars**



Francine Arter & Christina

Willimann exposent leurs œuvres (peinture & bijoux)

→ Vernissage : Je 15.3 17h-21h

→ Exposition : Je 16h-20h30,

Sa 15h-19h, Di 15-18h

ou sur rdv F. Arter 079 325 22 23

& Ch. Willimann 078 744 29 08

→ Finissage : Di 25.3 15h-18h

- **Loto de l'USM**

Vendredi 16 mars

- **Bonhomme hiver**

Vendredi 23 mars

derrière la salle communale

ENCOMBRANTS – déchets à déposer avant 7h ou la veille dès 17h :

● 28 mars ● 25 avril

● 30 mai ● 27 juin

Infos déchets : www.espacetri.ch



MEINIER ZONE HORS TiSA

TiSA = ACS = **Accord sur le Commerce des Services**

Les élus de Meinier ont déclaré la Commune « **Zone hors TiSA** » via une résolution votée à l'unanimité par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 février 2018.

Voici en résumé les raisons qui ont déterminé ce vote :

Ce traité international concerne le commerce des services ; il est actuellement en négociation par 50 pays, dont les Etats-Unis et la Suisse. Il s'inscrit dans le projet de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement - abrégé TTIP en anglais, également connu sous le nom de traité de libre-échange transatlantique - TAFTA en anglais. Il vise à forcer la privatisation et libéralisation des services publics (transports, service des eaux, énergie, éducation, enseignement et formation, activités culturelles et sportives, protection des consommateurs, règles sur les produits alimentaires, gestion des déchets, secteur social et santé, etc.), soumettant chaque secteur aux règles de la libre concurrence et démantelant les prestations publiques, le rôle de l'Etat et des collectivités publiques. L'absence de transparence sur le contenu de ce traité, la mise en place de tribunaux d'arbitrage non soumis aux lois des Etats, constitués d'avocats d'affaires internationaux, l'impossibilité de revenir en arrière sans subir des pénalités économiques lourdes, suscitent de vives inquiétudes auprès des citoyen-ne-s, du monde associatif et politique.

Ce traité nous concerne toutes et tous et impactera la vie locale et communale de façon directe, réduisant rapidement à néant la marge de manœuvre des parlements et des exécutifs, en limitant la possibilité de légiférer à l'intérieur de ses frontières. Chaque gouvernement doit pouvoir décider de la manière de gérer ses prestations de services dans l'intérêt de sa population, en adoptant les réglementations nécessaires, notamment s'il s'avère que la libéralisation n'a pas les effets souhaités ou attendus. Permettre à des intérêts privés de s'approprier des services publics en imposant leur privatisation pour ensuite se faire subventionner par des fonds publics est un non-sens. Nos droits démocratiques et notre souveraineté, en tant qu'institutions et comme simples citoyens, seraient en danger. Face à de grosses multinationales, les petites et moyennes entreprises locales seront également menacées.

Déclarer notre Commune « Zone hors TiSA » est une action simple, mais symboliquement forte !

Cimetière – AVIS :

Concessions non renouvelées

Pour les concessions arrivant à échéance au cimetière de Meinier, il est rappelé que le terme légal de vingt ans est échu depuis le 31 décembre 2017 **pour toutes les inhumations antérieures au 1^{er} janvier 1998.**

Les personnes ayant de la famille inhumée en *2007 ou précédemment*, dont les concessions n'ont pas été renouvelées, sont informées de leur échéance. Les demandes de renouvellement qui n'ont pas encore été faites, sont à adresser par écrit **jusqu'au 30 avril 2018 dernier délai à la Mairie de Meinier, rte de Gy 17, 1252 Meinier.** Les monuments et entourages des tombes non renouvelées devront être enlevés d'ici au 30 juin 2018.

Passé ce délai, tout emplacement pour lequel une demande de prolongation n'aura pas été faite sera désaffecté par la commune.



Soutien au Tibet & Déchets verts / Route de Gy 49 &
Subventions énergétiques / Programme Bâtiments 2018

Voir au
VERSO



Drapeau tibétain

La situation au Tibet est, comme vous le savez probablement, très critique. Depuis des années, le Comité de soutien au Peuple Tibétain (Genève) encourage les villes du monde entier à manifester leur solidarité de manière symbolique en faisant flotter **le drapeau du Tibet** le jour anniversaire de l'insurrection non-violente de Lhassa en 1959, soit le 10 mars.

C'est pourquoi vous le verrez flotter quelques jours devant la Mairie - à la place du drapeau suisse.

Déchets verts - route de Gy 49

Comme d'habitude, le point de compostage des déchets verts est **ouvert dès le 1^{er} mars** comme suit :

- ♣ **Mercredi de 14h00 à 18h00 et**
- ♣ **Samedi de 9h00 à 12h00 & de 15h00 à 18h00**

Sur place, un employé aide à trier et gérer vos déchets.

Dès cette année, comme indiqué dans le **Calendrier 2018** des déchets distribué en début d'année, l'ouverture sera prolongée jusqu'à **fin novembre** (au lieu de fin octobre précédemment).

Merci de contribuer ainsi à la valorisation des déchets et à la préservation de l'environnement.



Subventions énergétiques - Programme Bâtiments 2018

En 2018, profitez de subventions exceptionnelles pour vos travaux de rénovation grâce au Programme Bâtiments de la Confédération.

Vous trouverez plus d'informations sur la page d'accueil de notre site internet : www.meinier.ch.

EN 2018, RÉNOVEZ À MOINDRE COÛT GRÂCE AU PROGRAMME BÂTIMENTS



- 1 Assainissement de la toiture: 70.-/m²
- 2 Assainissement des murs et sols contre extérieur et/ou enterrés jusqu'à 2 m: 70.-/m²
- 3 Assainissement des murs et sols enterrés à plus de 2 m: 40.-/m²
- 4 Assainissement global de l'enveloppe (toitures, murs et fenêtres): bonus de 20.-/m² sur les subventions à 70.-/m² pour la toiture et les murs.
- 5 Panneaux solaires thermiques (installation ou extension): 1200.- + 500.-/kW
- 6 Pompe à chaleur eau-eau avec forage géothermique:
 - ≤50 kW: 3000.- + 800.-/kW
 - >50 kW: 23'000.- + 400.-/kW
 ou pompe à chaleur air-eau:
 - ≤50 kW: 3000.- + 400.-/kW
 - >50 kW: 13'000.- + 200.-/kW
- 7 Raccordement à un réseau de chauffage d'un bâtiment existant
- 8 Récupération de chaleur sur la ventilation

* non cumulable avec les subventions pour l'amélioration de la classe CEEB* ou une rénovation complète HPE/THPE ou Minergie*/Minergie*-P

Vous pouvez également profiter de subventions pour:

- des écoconseils
- l'amélioration de la classe CEEB*
- l'obtention du certificat CEEB*Plus
- une rénovation complète HPE/THPE ou Minergie*/Minergie*-P
- une nouvelle construction THPE ou Minergie®-P

Les aides financières sont disponibles jusqu'à concurrence des budgets disponibles.